MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

DÉCISION

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le livre I^er^ du code rural et de la pêche maritime et notamment l'article R. 141-9 ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Ile-de-France ;

Décide :

Article 1er. – Il est mis fin à la fonction de Commissaire du Gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Ile-de-France exercée par **Monsieur Benjamin BEAUSSANT.**

Article 2. - Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France est nommée commissaire du Gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Ile-de-France.

Article 3. – Madame Mylène TESTUT-NEVES exerce sa mission auprès de cette société conformément aux dispositions des articles R. 141-2 et R. 141-9 et suivants du livre 1^er^ du code rural et de la pêche maritime et aux instructions qui lui seront données.

Article 4. – Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 02 SEP. 2024

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Pour le ministre et par délégation,

P / Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises

L'adjoint au sous-directeur
Performance environnementale
et valorisation des territoires

Paul HENNART